

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE CHESEREX

PRISES LORS DE SA SEANCE DU 27 MARS 2003

Préavis municipal No 19/2003 : Adhésion de la commune de Chésereux à l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée « Conseil Regional du district de Nyon »

Ce préavis comportait 4 points soumis à approbation, à savoir

1. d'invalider la décision du Conseil communal de Chésereux, prise en séance du 21.03.2002, concernant l'adhésion de la Commune à l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée « Conseil Régional du district de Nyon », décision assortie d'un amendement apporté à l'article 29 des statuts;
2. d'autoriser la Municipalité à adhérer à l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée « Conseil Régional du district de Nyon »;
3. d'accepter les statuts y relatifs;
4. d'abroger les statuts de l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise adoptés le 28 février 1990.

Le Conseil communal a décidé :

1. de ne pas invalider la décision du Conseil communal de Chésereux, prise en séance du 21.03.2002, concernant l'adhésion de la Commune à l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée « Conseil Regional du district de Nyon », décision assortie d'un amendement apporté à l'article 29 des statuts.

En conséquence, les points 2 – 3 – 4 n'ont pas été soumis au vote.

En conclusion, l'adhésion de la commune de Chésereux à l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée « Conseil Régional du district de Nyon » a été refusée.

Préavis municipal No 20/2003 : Aménagement d'un terrain multisport au lieu-dit « En Praz Corbet » - (demande de crédit extrabudgétaire)

Le Conseil communal a décidé :

1. d'autoriser la Municipalité à construire un terrain multisport au lieu-dit « En Praz Corbet »;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 326'000.-- (trois cent vingt-six mille) pour le financement de ces travaux;
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de Fr. 326'000.-- (trois cent vingt-six mille), en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables.

Chésereux, le 28 mars 2003

Avis affiché au pilier public du 28 mars au 17 avril 2003